

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019****19 HEURES 00 À HESSENHEIM**

Date de convocation : 05 novembre 2019

Délégués en fonction : 29 Présents : 26 Absents et excusés : 0 Procurations : 3

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, M. Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Justin FAHRNER

Absents excusés :

Mme Sabrina THOMANN – HENNINGER (procuration à Bruno KUHN), M. Maurice FAHRNER (procuration à Jean-Louis SIEGRIST), Mme Clothilde LOOS (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), Mme Marie-Paule FLAITZ (suppléante), M. Sébastien SCHWOEHER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Thomas MARCHAND (Responsable des Ressources Humaines), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Colette WEIXLER (suppléante), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 13 NOVEMBRE 2019
19 HEURES 00 À LA SALLE POLYVALENTE DE HESSENHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019
3. Décisions du Président et du Bureau – information au Conseil

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Ressources Humaines – mise à disposition d'un agent auprès de la Commune de Marckolsheim
2. Ressources Humaines – adhésion au marché de prévoyance mutualisé porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin et définition de l'aide de la Collectivité à destination des agents adhérent

C. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives
 - a) Budget Principal et Piscine – Décision modificative n°3
 - b) Budget Ecole de Musique – Décision modificative n°2

D. VOIRIE – RÉSEAUX

1. Eclairage public – rue des Vosges à Bootzheim – Fonds de concours de la Commune
2. Très Haut Débit - Convention de programmation et de suivi des déploiements Ftth (Fiber to the home) avec SFR

E. BÂTIMENT

1. Rénovation de la piscine intercommunale – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD)
2. Extension de la gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Décision de principe

F. ENVIRONNEMENT

1. SMICTOM – Convention fixant les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes

G. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PAIM – requête en élimination au livre foncier
2. Trophées Qualité Accueil – convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole

H. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Monsieur Bruno KUHN, 1^{er} Vice-Président.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*

**

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Ressources Humaines – mise à disposition d'un agent auprès de la Commune de Marckolsheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la mise à disposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques auprès de la commune de Marckolsheim pour exercer les fonctions d'assistant technique en matière d'aménagement ;
- ◆ **approuve** les principes de facturation suivants :
 - les heures de travail consacrées par l'agent aux projets de la ville de Marckolsheim feront l'objet d'une facturation systématique,
 - le montant de l'heure de travail sera ainsi calculé : salaire mensuel brut chargé hors « évènement de paie » (exemple : CIA, 13^e mois, jour de carence) du mois de travail concerné / 151,67 (nombre d'heures de travail théorique mensuel),
 - en cas de contestation de la part de la ville de Marckolsheim, l'assemblée délibérante sera saisie pour arbitrage ;
- ◆ **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Ressources Humaines – adhésion au marché de prévoyance mutualisé porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin et définition de l'aide de la Collectivité à destination des agents adhérent

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adhère** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin pour le risque PRÉVOYANCE couvrant les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- ◆ **accorde** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PRÉVOYANCE.
Pour ce risque, la participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.
Pour ce risque, le montant unitaire de participation par agent sera de 23 € mensuel ;
- ◆ **retient** l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI ;
- ◆ **rend** obligatoire pour l'ensemble des agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente » ;
- ◆ **prend acte** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE, demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.
Les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité.

*
**

B. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives

- a) Budget Principal et Piscine – Décision modificative n°3.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

BUDGET GENERAL

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	+ 5 100	
01	022	Dépenses imprévues			- 5 100	

020	012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Personnel titulaire rémunération principale	- 14 500	
321	67	Charges exceptionnelles	67441	Subventions aux budgets annexes	+ 14 500	
TOTAL =					0	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Autre bâtiment public	- 5 080	Transfert sur le compte 2181
822	21	Immobilisations corporelles	2181	833	Autres immobilisations corporelles	+ 5 080	Installation bornes de réparation vélo
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Autre bâtiment public	- 52 977.60	Transfert sur le compte 13141 et sur le 2188
64	21	Immobilisations corporelles	2188	5476	Autres immobilisations corporelles	+ 5 100	Achat frigo pour périscolaire Wittisheim
830	13	Subventions d'investissement	13141	8621	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	+ 47 877.60	Annulation imputation sur exercices antérieurs
TOTAL =						0	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
830	13	Subventions d'investissement	13141	8621	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	+ 47 877.60	
01	10	Dotations, Fonds divers et réserves	10222		FCTVA	- 53 817.60	
01	024	Produits de cessions d'immobilisation				+ 840	Vente véhicule services techniques
01	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031		Amortissement des frais d'études	+ 5 100	
TOTAL =						0	

BUDGET PISCINE

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	011	Charges à caractère général	6064	Fournitures administratives	- 2	
413	65	Autres charges de gestion courante	6588	Autres charges de gestion courante	+ 2	
TOTAL =					0	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
413	21	Immobilisations Corporelles	2188		Autres immobilisations corporelles	+ 4 000	Matériel d'animation
413	21	Immobilisations Corporelles	2181		Autres immob corporelles Instal gén, agenct et aménagt divers	- 4 000	Transfert de crédits
413	13	Subvention d'investissement	1312		Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables Régions	+ 880	Annulation titre sur exercice antérieur
413	13	Subvention d'investissement	1318		Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables Autres	+ 880	Annulation titre sur exercice antérieur.
TOTAL =						+ 1 760	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
413	13	Subvention d'investissement	1312		Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables Régions	+ 880	
413	13	Subvention d'investissement	1318		Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables Autres	+ 880	
TOTAL =						+ 1 760	

Adopté à l'unanimité.

*
**

b) Budget Ecole de Musique et Médiathèques – Décision modificative n°2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
311	21	Immobilisations corporelles	2158		Autres installations, matériel et outillage technique	- 1 000	
311	21	Immobilisations corporelles	2184		Mobilier	+ 1 000	Chaises
TOTAL =						0	

BUDGET Médiathèques

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	012	Charges de personnel	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 14 500	
TOTAL =					14 500	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	74	Dotations et participations	74751	GFP de rattachement	+ 14 500	
TOTAL =					14 500	

Adopté à l'unanimité.

**

C. VOIRIE – RÉSEAUX

1. Eclairage public – rue des Vosges à Bootzheim – Fonds de concours de la Commune

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le versement d'un fonds de concours de la Commune de Bootzheim hauteur de 50 % du montant des travaux ;
- ◆ **approuve** le projet de convention avec la Commune ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'unanimité.

**

2. Très Haut Débit - Convention de programmation et de suivi des déploiements Ftth (Fiber to the home) avec SFR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le principe de la signature avec la société SFR de la convention de programmation et de suivi des déploiements définissant ses engagements de déploiement ;
- ◆ **autorise** Monsieur le Président à mettre au point la convention de programmation et de suivi de déploiement avec la société SFR.

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. BÂTIMENT

1. Rénovation de la piscine intercommunale – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- ◆ **approuve** le coût estimatif de l'opération tel qu'il résulte de l'APD soit un montant de 547 600,00€ HT qui fera l'objet d'une inscription complémentaire au budget primitif 2020 ;
- ◆ **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la procédure nécessaires à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics ;
- ◆ **autorise** le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Extension de la gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Décision de principe

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de la gendarmerie de Marckolsheim ;
- ◆ **s'engage** à dégager les moyens et financements nécessaires pour l'accueil des gendarmes de la brigade de proximité de Sundhouse et de Marckolsheim sur le site de Marckolsheim ;
- ◆ **charge** le Président de notifier ce projet de délibération à Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie Nationale du Bas-Rhin.

Adopté par 27 voix pour, 1 contre (Madame Josiane GERBER) et 1 abstention (Monsieur Jean-Louis SIEGRIST).

*
**

E. ENVIRONNEMENT

1. SMICTOM – Convention fixant les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les statuts du SMICTOM d'Alsace Centrale ;

- ◆ **approuve** le projet de convention avec le SMICTOM d'Alsace Centrale portant sur les modalités pratiques d'application et de perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes ;
- ◆ **autoriser** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PAIM – requête en élimination au livre foncier

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la requête en élimination au Livre Foncier de la parcelle cadastrée Section 52 n°275 ;
- ◆ **autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Trophées Qualité Accueil – convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec la CCI Alsace Eurométropole relatif à l'organisation de la cérémonie Trophée Qualité Accueil ;
- ◆ **autorise** Monsieur le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

G. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

*
**

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Fait à Marckolsheim, le 14 novembre 2019

Le Président,



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER